4.2.1

COMMUNE DE FLAYOSC

DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan Loupe Village

Approbation du PLU : DCM du 19 octobre 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM du 15 mai 2018
Modification de droit commun n°2 approuvée par DCM du 10 octobre 2019
Modification de droit commun n°3 approuvée par DCM du 6 février 2025
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 approuvée par DCM du 29 janvier 2026

FLAYOSC PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

begeat
aménagement urbanisme environnement paysage développement
www.begeat.fr
13 Place du 4-1-Août 83300 Draguignan
Tél. : 04 94 47 50 17
Mail : contact@begeat.fr

0 50 100 mètres

Echelle : 1/2500

- A — Zone
- Ah — Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- 4 — Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Eléments de paysage et sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du code de l'urbanisme
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- Secteur de mixité sociale
- Elément du patrimoine identifié au sens de l'article R.151-41
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination R.151-35
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration
- Shéma directeur des eaux pluviales Aléas débordements, ruissellements
- Diversité commerciale au titre de l'article R151-37-4°
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètres des secteurs affectés par le bruit

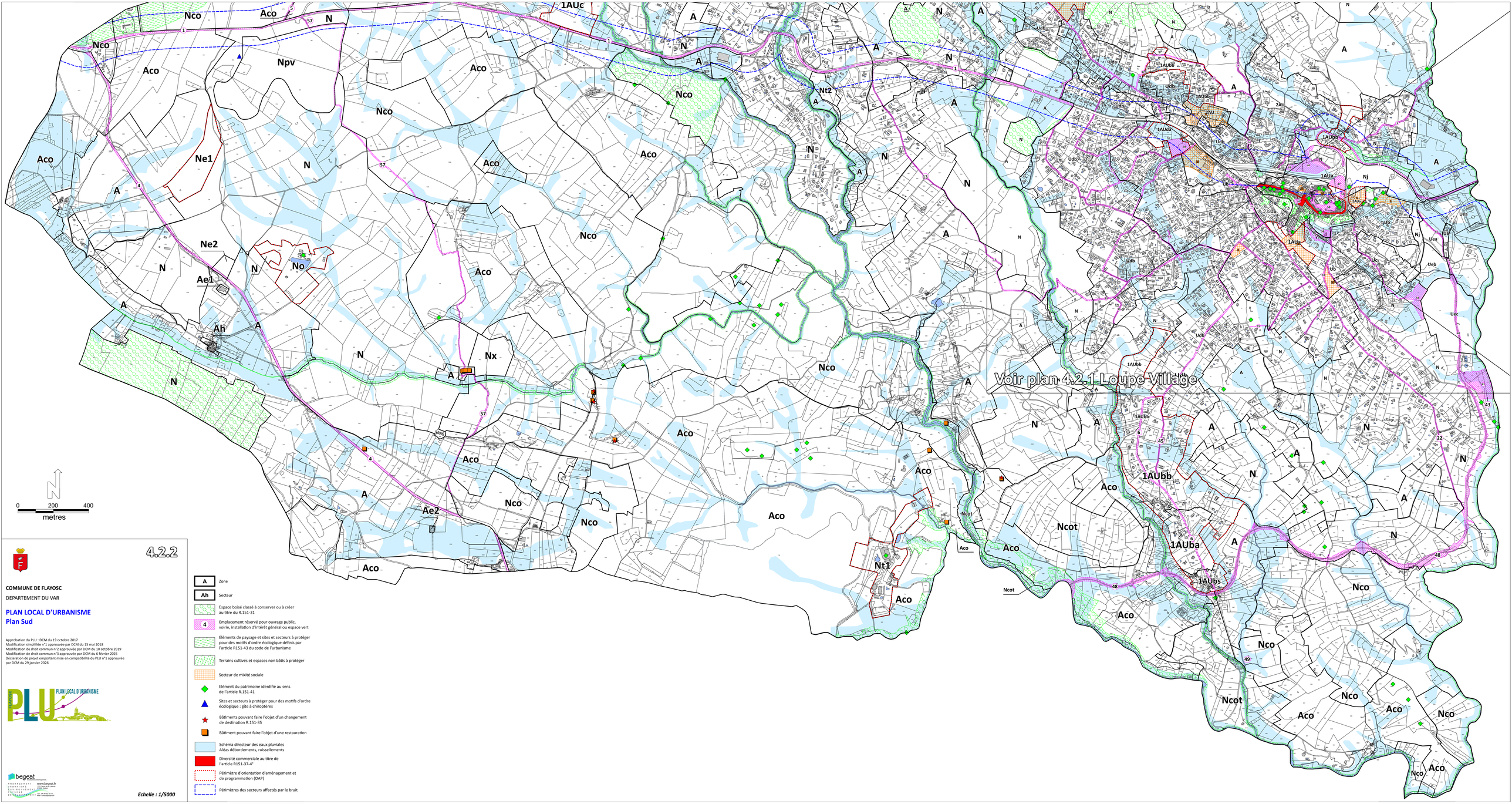

4.2.2

COMMUNE DE FLAYOSC

DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan Sud

Approbation du PLU : DCM du 19 octobre 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM du 15 mai 2018
Modification de droit commun n°2 approuvée par DCM du 10 octobre 2019
Modification de droit commun n°3 approuvée par DCM du 6 février 2025
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 approuvée par DCM du 29 janvier 2026

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

begeat
HAUTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
www.begeat.fr
Tél. 04 94 44 63 63

Echelle : 1/5000

- A — Zone
- Ah — Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- 4 — Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Eléments de paysage et sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du code de l'urbanisme
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- Secteur de mixité sociale
- Elément du patrimoine identifié au sens de l'article R.151-41
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique : gîte à chiroptères
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination R.151-35
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration
- Schéma directeur des eaux pluviales
  Aléas débordements, ruissellements
- Diversité commerciale au titre de l'article R151-37-4°
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètres des secteurs affectés par le bruit

4.2.3

COMMUNE DE FLAYOSC

DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan Nord

Approbation du PLU : DCM du 19 octobre 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée par DCM du 15 mai 2018
Modification de droit commun n°2 approuvée par DCM du 10 octobre 2019
Modification de droit commun n°3 approuvée par DCM du 6 février 2025
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 approuvée par DCM du 29 janvier 2026

begeat
AMENAGEMENT URBANISME ENVIRONNEMENT PAYSAGE DEVELOPPEMENT
www.begeat.fr
13 Chemin de la Liberté
83300 Draguignan
Tél. 04 94 50 37 37
Mail : contact@begeat.fr

Echelle : 1/5000

- A — Zone
- Ah — Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du R.151-31
- 4 — Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Eléments de paysage et sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique définis par l'article R151-43 du code de l'urbanisme
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger
- Secteur de mixité sociale
- Elément du patrimoine identifié au sens de l'article R.151-41
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination R.151-35
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration
- Shéma directeur des eaux pluviales Aléas débordements, ruissellements
- Diversité commerciale au titre de l'article R151-37-4°
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètres des secteurs affectés par le bruit

0 200 400 metres

Voir plan 4.2.1 Loupe Village